



Demande d'inscription au vote par correspondance Élections législatives du 8 octobre 2023

La demande pour le vote par correspondance doit obligatoirement parvenir au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Rosport-Mompach (9, Rue Henri Tudor L-6582 Rosport)

au plus tard le mardi, 29 août 2023

si la lettre de convocation doit être envoyée à l'ÉTRANGER

au plus tard le mercredi, 13 septembre 2023

si la lettre de convocation doit être envoyée au LUXEMBOURG

Demandeur

né(e) à , le

nom(s) et prénom(s) *lieu de naissance* *date de naissance*

domicilié(e) à

Rue, n°, code postal & localité

n° de téléphone

n° de téléphone

Adresse d'envoi du bulletin de vote

ATTENTION:

L'envoi se fera sous pli recommandé

- **au plus tard 30 jours avant le scrutin (08.09.2023) si le bulletin de vote doit être envoyé à une adresse à l'étranger;**
- **au plus tard 15 jours avant le scrutin (23.09.2023), si le bulletin de vote doit être envoyé à une adresse au Grand-Duché de Luxembourg.**

Rue et n°

Code postal & localité

Pays

Conformément à la loi électorale modifiée du 18 février 2003 la demande est à transmettre soit par le site myguichet.lu, soit par courrier, soit par le présent formulaire au collège des bourgmestre et échevins.

La demande d'un Luxembourgeois domicilié à l'étranger doit être envoyée à la commune du dernier domicile au Grand-Duché, à défaut la commune de naissance au Grand-Duché, à défaut la Ville de Luxembourg.

Toute personne domiciliée à l'étranger doit produire une copie de son passeport luxembourgeois ou de sa carte d'identité luxembourgeoise en cours de validité (art. 170 loi électorale).

, le

signature